

Paris, le 10 avril 2012

# Directive Efficacité Energétique : la France va-t-elle enfin passer de la parole aux actes ?

Alors que la campagne présidentielle détourne l'attention de nos concitoyens des travaux législatifs en cours, les associations de protection de l'environnement, les associations de consommateurs et les associations de promotion de l'efficacité énergétique dans le secteur du bâtiment souhaitent interpeller le gouvernement sur les opportunités que représente la directive sur l'Efficacité Energétique en préparation à Bruxelles et lui demandent instamment d'adopter une position constructive pour que cette Directive soit ambitieuse.

L'énergie la moins chère et la moins polluante est celle que l'on ne consomme pas. Ce credo, maintes fois répété et agréé en France lors du Grenelle de l'Environnement et plus récemment lors de la table ronde nationale sur l'efficacité énergétique, se voit aujourd'hui offrir une chance de prendre une dimension européenne grâce au projet de directive sur l'efficacité énergétique qui fera à partir du 13 avril l'objet d'une négociation tripartite entre la Commission européenne, les Etats-Membres et le Parlement Européen.

Après l'adoption d'un texte ambitieux par le Parlement européen, les premières prises de position officielles de l'administration française sur le projet suscitent l'étonnement et nombre de leurs demandes inquiètent, comme la suppression du plan de long terme de rénovation de l'ensemble du parc immobilier, l'affaiblissement de l'ambition de développement de la cogénération ou bien encore l'exclusion des collectivités locales de l'obligation de rénovation des bâtiments publics. De plus, alors que le coût des carburants bat actuellement des records, la demande de ne pas prendre en compte dans l'assiette de calcul des pans entiers de la consommation énergétique française mène à une diminution de 40% des objectifs globaux d'économies d'énergie. La position Française actuelle conduirait donc à revoir considérablement à la baisse les ambitions de la Directive proposées par la Commission et le Parlement ; elle apparaît aussi en complet décalage avec les objectifs et exigences fixés dans les lois Grenelle 1 et 2 et avec la volonté affichée par le Gouvernement lors de la concertation nationale fin 2011.

Avec 40% des consommations totales d'énergie en France et en Europe, le secteur du bâtiment représente un enjeu majeur à la fois pour notre indépendance énergétique et dans la lutte contre les changements climatiques. L'efficacité énergétique est une source majeure de création de valeur économique et d'emplois non délocalisables. Elle permettra aux consommateurs, dont le rôle est central, de ne pas subir la hausse endémique du coût de l'énergie en maîtrisant leur consommation. Elle permettra enfin de résorber structurellement la précarité énergétique dont l'urgence de traitement a été largement soulignée par le dernier bilan du médiateur de l'énergie.

La campagne électorale doit renforcer l'attention des décideurs sur une directive dont les enjeux sociaux, économiques et environnementaux sont cruciaux pour notre pays. Cette dernière doit également faire partie des préoccupations de tous les candidats puisque elle sera l'un des dossiers à défendre en priorité lors des premiers mois de la nouvelle mandature.

Forte de ses acquis nationaux, la France doit prendre la mesure de ce texte et réaliser qu'elle a plus à gagner qu'à perdre en faisant preuve d'audace et de volontarisme à Bruxelles afin d'aboutir au vote d'une directive efficacité énergétique ambitieuse, pour 2020 mais aussi pour 2050.



## Contacts Presse

Joël Vormus – Responsable projets 01 55 86 80 08 – [joel.vormus@cler.org](mailto:joel.vormus@cler.org)